

	Contribution aux frais de séjour Taux Horizon		Compléments financiers	
			Stage MINIMUM 60 JOURS	Transport et conditions éco- responsable
Mobilité Longue + 9 semaines - 60 jours minimum Vers UE et Pays tiers associés au Programme	Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Belgique France Italie + Pays tiers non associés au programme de la région 13 et 14 Fourchette du programme 292 € – 606 €	500 € / mois	+ 150 € / mois	Frais de voyage selon Km + 50 € + Jusqu'à 4 jours de financement supplémentaire au titre du voyage, si pertinent
	Groupe 2 : Chypre, Espagne, Grèce, Lettonie, Estonie, Malte, Portugal Slovaquie, Slovénie, Tchéquie Fourchette du programme 225 € – 550 €	450 € / mois		
	Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie Fourchette du programme 225 € – 550 €	450 € / mois		
Mobilité Longue vers Pays tiers non associés au programme – Région 1 à 12	700 € par mois	700€/mois	Pas de supplément stage sauf vers région 13 et 14	Selon km
Mobilité physique courte hybride stage, max 30 jours	≤ 14 jours	79 € / jour	NA	50 € +
Etudiants en mobilité courte Jusqu'à 2 jours de financement supplémentaire au titre du voyage, si pertinent	du 15 ^{ème} au 30 ^{ème} jour	56 € / jour	NA	Jusqu'à 4 jours de financement supplémentaire au titre du voyage, si pertinent

Les États membres de l'UE et les pays tiers associés au programme comprennent les régions ultrapériphériques et les PTOM.

- **Mobilité des étudiants de longue durée à des fins de stages** vers les États membres de l'UE ou les pays tiers associés au programme et les pays tiers non associés au programme des régions 13 et 14 :

- **le complément financier** supplémentaire par rapport au montant de base à la contribution aux frais de séjour s'élève à **150 € par mois**.

- Les étudiants **ayant moins d'opportunité** qui participent à des stages peuvent bénéficier à la fois du complément financier réservé aux étudiants **ayant moins d'opportunité** et du complément financier alloué pour les stages.

- **Mobilité des étudiants de longue durée pour les étudiants ayant moins d'opportunités** : **Le complément financier** supplémentaire par rapport au montant de base à la contribution aux frais de séjour s'élève à **250 € par mois**

- **Jours de voyage financés** (valables pour la mobilité de longue et courte durée) : Si nécessaire, une contribution aux frais de séjour est éligible pour la durée du voyage avant et après l'activité, avec un maximum de deux jours de voyage pour les participants et les accompagnateurs bénéficiant d'une contribution aux frais de voyage non écoresponsable, et un maximum de six jours de voyage dans le cas d'une contribution aux frais de voyage écoresponsable.

- Nouveauté **Contribution aux frais de voyage** :

Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant	Voyage non écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km	56 EUR par participant	28 EUR par participant
Entre 100 et 499 km	285 EUR par participant	211 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km	417 EUR par participant	309 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	535 EUR par participant	395 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	785 EUR par participant	580 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 EUR par participant	1188 EUR par participant
8 000 km ou plus	1735 EUR par participant	1735 EUR par participant

La « distance parcourue » représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

Voir : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-a/eligible-countries>

Critères d'attribution des Bourses Erasmus +

Chaque établissement établit des critères de sélection conformes à sa stratégie d'établissement. Les critères doivent être équitables, transparents, cohérents, documentés et accessibles par toutes les parties prenantes. L'établissement prend les mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit d'intérêt au cours du processus de sélection.

Tout étudiant sélectionné reçoit une Charte de l'étudiant Erasmus+ qui précise les droits et devoirs des étudiants ainsi que les différentes étapes du séjour Erasmus+.

- droit de l'étudiant Erasmus à être conseillé/orienté par rapport à l'entreprise d'accueil et aux activités d'apprentissage à entreprendre,
- droit de l'étudiant Erasmus à être informé en ce qui concerne le système de visa / logement / assurance, CPAM...
- accent sur la reconnaissance académique et mise en évidence des instruments : contrat pédagogique, attestation de reconnaissance, certificat de stage
- information sur l'évaluation en ligne des compétences linguistiques
- maintien de la bourse nationale,
- mention du rapport en ligne,
- en cas de problème, invitation à contacter les personnes mentionnées à cet effet dans le contrat pédagogique

Mobilité des étudiants de longue durée à des fins de stages vers les États membres de l'UE

- Le complément financier supplémentaire par rapport au montant de base à la contribution aux frais de séjour s'élevant à 150 € par mois,
- Les étudiants ayant moins d'opportunité qui participent à des stages peuvent bénéficier à la fois du complément financier réservé aux étudiants ayant moins d'opportunité et du complément financier alloué pour les stages
- Mobilité des étudiants de longue durée pour les étudiants ayant moins d'opportunités :
 - Le complément financier supplémentaire par rapport au montant de base à la contribution aux frais de séjour s'élevant à 250 € par mois

Mobilité physique de courte durée

- Les étudiants participant à une activité de mobilité physique de courte durée vers toutes les destinations reçoivent un montant de base de 79 € par jour jusqu'au 14ème jour de l'activité et de 56 € par jour du 15ème au 30ème jour de l'activité + les jours de voyage financés.
- Les étudiants ayant moins d'opportunités participant à une activité de mobilité physique de courte durée reçoivent un complément financier, qui s'ajoute au montant de base à la contribution aux frais de séjour, s'élevant à 100 € pour une activité de mobilité physique d'une durée de 5 à 14 jours et à 150 € pour une activité de 15 à 30 jours.
- Le complément financier pour les stages ne s'applique pas aux étudiants en mobilité de courte durée.

MOBILITÉ INTERNATIONALE L'HORIZON 2024 2025
Critères d'attribution des Bourses Erasmus +convention 2024

mobilité stage

Critère	indicateur	Classement par niveau d'importance	nombre de points
Destination choisie : sont priorisés les pays de de l'UE et les pays de de catégorie 3 (plus faible niveau de vie), puis ensuite à défaut, de catégorie 2 ou 1 tel que classés par ERASMUS+	Destination Europe au sens de la CE	1 ^{er} critère	3 points pour un pays de niveau III 2 points pour pays de niveau II 1 point pour les autres pays
Destination UE : Pays où L'Horizon a un accord de partenariat international	Canada (Montréal) avec le CEGEP Montmorency et Belgique (Bruxelles) avec EHB	1 ^{er} critère bis	1 point
Destination hors UE (Pays partenaire) : sont privilégié les pays Partenaires dans la limite des 20% avec lequel L'Horizon a un accord de partenariat	Canada avec le CEGEP Montmorency	1 ^{er} critère ter	1 point
<ul style="list-style-type: none"> Statut de Boursier (ce statut peut être obtenu en cours de première année et renouvelé, ou demandé en second année) En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) + Aménagement de formation médecine préventive, Handicap Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) 	<p>Sur justificatif. Pas de prise en compte du niveau, sauf si nécessité de départager deux candidats : le niveau le plus élevé de bourse ayant priorité.</p> <p>L'échelon 0 est pris en compte</p> <p>Est pris en compte le statut de l'an passé en fonction de la date de notre commission si besoin de statuer avant terme.</p> <p>Le référant Handicap est consulté et attribution d'un point - Est pris en compte le statut de l'an passé en fonction de la date de notre commission si besoin de statuer avant terme.</p> <p>Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)</p>	<p>2ème critère</p> <p>3eme critère</p> <p>3eme critère bis</p>	<p>1 point si boursier.</p> <p>1 point si en situation de handicap</p> <p>1 point si commune ZRR</p>

<ul style="list-style-type: none"> habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville 	https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav__2	3eme critère	1 point si quartier prioritaire
<p>Check list de suivi administratif renseigné à temps et au maximum en amont - si rendu nécessaire par la destination</p> <p>Dans tous les cas la faisabilité du stage à l'étranger doit être possible SANS aide ERASMUS. (faisabilité du projet avant la décision tardive d'attribution des bourses)</p>	<p>Sur pièces. Dépôt daté.</p> <p>A note égale la date dépôt est prise en compte dans le départage des candidats</p>	4 ^e critère	1 point, si dossier validé
Participation continue aux travaux des ateliers Démarche de projet mobilité internationale Erasmus+	Feuilles de présence	5 ^e critère	1 point si présence depuis le début 0 points si arrivée tardive dans le dispositif d'accompagnement
Engagement et implication dans la mise en œuvre d'actions de financements et soutiens au projet de mobilité (organisation d'évènements, etc.)	Projets individuels ou collectifs pour recherche de fonds (animation repas / vente ; site web, communication du projet, participation au JPO, etc.)	6 ^e critère	1 point pour l'engagement dans le projet
Voyage Eco responsable	Verdissement du programme	7 ^{ème} critère	1 point
Lettre de motivation argumentée. Le niveau des dépenses par poste, budget prévisionnel, doit figurer. Notamment la question de l'hébergement doit clairement apparaitre. Certains ont des facilités, des aides locales (maisons de familles ou amis) qui facilitent la réalisation du projet d'autres ne le peuvent en aucun cas. Ces informations doivent être mentionnées et explicitées. (comme déclaration sur l'honneur de la sincérité de ces infos,).		8 ^e critère	2 points
Connaissance du pays, de la langue du pays ou maîtrise de la langue utile localement qui permettra la meilleure communication possible localement pour maximiser l'intérêt du séjour de formation	Niveau de langue attesté correspondant à la destination choisie (langue maternelle, études de langues, voyages déjà réalisé dans le pays en tant qu'adulte, etc.)	9 ^e critère	1 point

Règle pour l'attribution : Les critères sont « classants », ils sont établis par **niveau de priorité de manière décroissante** : à chiffre final égal entres candidats, le niveau hiérarchique des critères l'emporte = le critère 1 est plus important que le 2, le 2 plus important que le 3 , etc...

Certaines notes sont divisibles, ainsi le critère 8 : 2 points, lettre de motivation (qualité) et informations contenues donnent chacune un point. Par exemple, le candidat qui a un logement offert n'a qu'un point au regard de la qualité de la lettre, celui qui a une nécessité particulière mentionnée et argumentée (ex : isolement, nécessité d'un financement plus élevé) donne lieu au second point.

Les retours de documents portfolio et autres sont datés. A note égale la date dépôt du dossier complet et avisé comme tel est prise en compte dans le départage des candidats

Valérie NAEYE, Directrice

Le 24/09/2024



